

A L'ATTENTION DU  
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

MÉMOIRE CONCERNANT LE :  
**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION DE  
GAZ NATUREL À SAGUENAY**

PAR  
SHAWN GAUTHIER

22 OCTOBRE 2020

Je suis quelqu'un d'inquiet qui réside au coin Saguenay et Saint-Laurent, j'habite le village de Tadoussac. Depuis déjà plusieurs années, je travaille dans l'univers des parcs nationaux. Je veille, comme garde de parc, à protéger et à mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel québécois que sont les rives du Fjord du Saguenay, et ce, pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Je suis également diplômé de l'Université Laval en Développement durable, en Géographie et en Droit. Ma formation universitaire me donne une vision d'ensemble qui fait lien entre les questions environnementales, la responsabilité sociale des entreprises, l'équité, l'aménagement du territoire et des notions de droit, afin de mieux comprendre les problèmes courants. Je fais également partie de la Cohorte 2019 du programme Ocean Bridge/Portail Océan. Ce programme national a relié 40 jeunes canadiens et canadiennes et nous a permis de faire une différence en matière de conservation des océans et de la qualité de l'eau en général. En terminant, en plus d'être amoureux du Fleuve Saint-Laurent et du Fjord du Saguenay, je suis inspiré par la philosophie environnementale qui, elle, cherche à nous orienter, à nous donner une ligne directrice et à nous partager une manière d'appréhender et de concevoir la relation que devrait entretenir l'être humain avec la Nature. Bref, mes expériences communautaires, mon parcours académique diversifié, combiné à mes expériences professionnelles dans les parcs nationaux, m'encouragent à participer à cette consultation publique quant au projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay (le Projet).

Pour ces cinq raisons, voici pourquoi je me dois de participer à cette consultation publique :

- Premièrement, j'y participe pour faire valoir mes tracas et mes nombreuses préoccupations quant à un futur feu vert du Projet.
- Deuxièmement, je prends part à cette consultation, car je suis résident d'un lieu concerné et touché de près et de loin par le Projet.

- Troisièmement, puisque je crois fort avoir des compétences utiles et un sens critique des principaux outils de mesure du développement durable, il est raisonnable de déposer un mémoire à ce sujet.
- Quatrièmement, je me dois de participer à cette consultation publique, par souci d'un intérêt collectif, plus précisément pour la cause environnementale et la conservation du patrimoine naturel et culturel de la région.
- Finalement, je participe à cette consultation pour donner une voix à ceux qui aimeraient tant en avoir une, je pense ici aux Bélugas du Saint-Laurent et à tous les grands oubliés.

Par la présente, peu importe si le projet va de l'avant ou non, j'exprime avant tout ma sincère et profonde volonté de contribuer pleinement à la préservation de notre héritage commun que sont l'estuaire maritime, l'estuaire moyen et le Fjord du Saguenay. Par le fait même, j'articule donc une demande en trois points à tous les acteurs gouvernementaux ayant une incidence décisionnelle de près et de loin quant au Projet.

S'il vous plait, assurez la protection à long terme de la biodiversité marine, de sa fonction écosystémique et de ses caractéristiques naturelles.

Je vous en prie, appuyez la conservation et la gestion prudente des ressources marines du Québec et de leurs habitats, ainsi que les avantages des services écosystémiques qu'elles offrent aux générations actuelles, mais aussi futures.

Encore une fois, s'il vous plait, rehaussez la sensibilisation du grand public et l'appréciation des milieux marins ainsi que la richesse de notre histoire et de la culture marine du Québec, car après tout, nous sommes citoyens et citoyennes d'une province bleue.

Maintenant, voici mes opinions, commentaires, recommandations, analyses et points de vue en lien avec le Projet :

Pour commencer, il faut avant tout avouer que la protection de l'environnement est peu à peu devenue une affaire publique importante. Bien que les résultats du Québec quant à la protection de l'environnement soient mitigés, il ne faut pas oublier qu'il y a quelques dizaines d'années, avant la création du BAPE, notamment, on ne considérait même pas que ces thèmes devaient nécessairement être gérés par le gouvernement. On voit donc que les préoccupations environnementales ont rapidement pris plus de place dans l'espace public qu'elles n'en avaient auparavant. L'environnement, loin de demeurer marginal, s'est imposé au centre des préoccupations des populations locales. Le temps passe et les préoccupations évoluent. La jeunesse vieillit et semble, à mes yeux du moins, être de plus en plus soucieuse de la qualité de l'environnement. Alors, comment ces préoccupations environnementales seront vécues dans dix, vingt, trente ans? Bien malin celui qui pourrait le prédire... Or, la question demeure, et à en voir la tendance, les préoccupations des jeunes n'ont pas finies de croître et d'évoluer. En ce sens, il ne faut pas nier que les jeunes d'aujourd'hui seront ceux qui devront vivre avec les futures conséquences du Projet et la construction d'un futur durable fait intimement appel à un consensus entre générations, justement. La mobilisation des jeunes est forte, quant au non-développement du Projet. Il faut écouter.

Il est également raisonnable de soulever des questions ayant trait aux problèmes difficiles à conceptualiser, ceux-ci notamment causés par l'incertitude et l'ambiguïté des non-conclusions scientifiques. Est-ce que la biodiversité, le patrimoine naturel et culturel marin de la région, sera de près ou de loin négativement impacté par la construction et les opérations du Projet, sachant que plusieurs études ne sont pas encore achevées et que d'autres questions sans réponses viendront d'ici quelques années? Certainement, la protection de l'environnement est un monde clair-obscur, un monde d'incertitudes et de débats.

Il ne faut pas nécessairement attendre de la science qu'elle règle tous les problèmes et qu'elle éclaire parfaitement le chemin à suivre, mais certains principes, comme le principe de précaution, peuvent servir de balises pour compenser les incertitudes. Bien que ce principe ne soit pas intégré à la Loi sur la qualité de l'environnement, l'article 20 de la LQE doit selon moi être interprété en lien avec le principe de précaution. En prohibant l'émission de contaminants qui sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement, l'article est intimement relié au principe de précaution et s'applique aux situations de risques incertains que le Projet peut engendrer. L'article 20 s'applique ainsi aux risques potentiels du Projet qui font l'objet d'un début de preuve scientifique, mais dont l'existence ne peut être démontrée de façon certaine, notamment compte tenu des connaissances manquantes ou même à venir. En conséquence, il faut penser aux sons et aux vibrations qui, eux, sont selon la LQE des contaminants, et ces mêmes contaminants sont susceptible d'altérer la qualité de l'environnement des Bélugas. Une altération de leur qualité de vie, dû aux passages des méthaniers, pourrait potentiellement créer un préjudice important et même irréversible. Voilà pourquoi le principe de précaution doit guider l'action décisionnelle quant au développement du Projet.

Plusieurs questions éthiques et culturelles font surface quand vient le temps de s'attarder au Projet. Je me demande en ce sens pourquoi devrions-nous s'intéresser à la biodiversité dans le cadre du Projet? Quel rapport aux autres espèces vivantes devrions nous entretenir? De quel droit sommes-nous à l'aise de menacer la biodiversité et le patrimoine culturel que représente notamment les Bélugas du Saint-Laurent? Ou même à l'inverse, quels droits ont les Bélugas envers nous, n'existe-t-il pas un devoir de limite que nous devons respecter? Que conserver pour l'avenir, que protéger pour les générations futures ? N'avons-nous pas un devoir moral de transmettre le patrimoine naturel et culturel en bon et en meilleur état? N'avons-nous pas un devoir moral de ne pas nuire aux autres formes de vie? N'est-il pas beau, esthétiquement parlant, que d'avoir une telle

richesse dans la région? Si oui, comment s'assurer de conserver cette beauté?  
Est-ce que le projet contribue à améliorer cet esthétisme?

Finalement, que vaut juridiquement, socialement, éthiquement, politiquement et économiquement le patrimoine naturel et culturel de la région par rapport au projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay et du passage de méthanier que le Projet engendrera? La réponse vous appartient et j'espère que ce mémoire vous aura aidé à trouver la bonne.

Pour ma part, en plus de trouver la réponse à la dernière question posée, j'ai trouvé une partie profonde de mon identité, ici, dans la région, il y a déjà quelques années. Depuis, je sais que le Saint-Laurent est, en plus d'être la colonne vertébrale du Québec, un chemin majestueux où tout le monde peut trouver son propre poème, et ce, sans le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay. En voici donc un. Magtogoek, le chemin qui marche.

J'ai fait du Fjord, mon havre de paix,  
J'ai fait de ses falaises, l'immensité.  
J'ai fait de l'embouchure, mon repère,  
Et j'ai fait des caps, ma générosité.

Regardez, comment ç'est beau,  
Rien.  
Regardez au large, l'oubli,  
Le temps, passe,  
Lentement.  
Et c'est beau.

J'ai fait du vent du nord, une voix maritime,  
J'ai fait des vagues, le mouvement.  
Et j'ai fait du froid, ma normalité.

Regardez, un, deux, trois bélugas.

Tout. Il y a tout.

Regardez.

Mes plus intimes amours.

Ils respirent.

Avant de quitter.